



**Question écrite de la députée Katrin JADIN**

**à Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de l'Economie et du Travail,  
concernant les retombées économiques de la production de pièces du F-35 en  
Belgique**

*- Bruxelles, le 16 mars 2021 -*

Monsieur le Ministre,

Le contrat conclu entre la Belgique et la firme Lockheed Martin sous la précédente législature annonçait d'importantes retombées économiques pour l'industrie aéronautique du pays. Ainsi, jusqu'à 3,8 milliards d'euros de retours économiques devaient découler de la fabrication d'éléments du F-35 et de sa maintenance. Parmi ces 3,8 milliards d'euros de retombées potentielles, 700 millions devaient concerner l'industrie aéronautique implantée en Wallonie.

Depuis, les ambitions ont été revues à la baisse et ces retombées devrait se chiffrer à 400 millions d'euros avec différentes entreprises du secteur aéronautique dont Sabca, Asco et Sonaca.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- 1- Comment profiter de cet essor de la production dû au contrat du F-35 pour dynamiser l'attrait de l'industrie aéronautique belge ?
- 2- Que pouvez-vous me dire sur la mise en œuvre du projet "Horizontal Tail" en Belgique ?
- 3- Quel est le rôle du SPF Economie dans la mise en œuvre du contrat F-35 ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse du ministre :**

La philosophie des intérêts essentiels de sécurité belges (IES) a été développée dans le cadre du remplacement du F16 afin de donner à l'industrie aéronautique belge, de manière optimale et dans les limites des réglementations européennes, un maximum d'atouts sur l'avenir en l'aidant à atteindre une position compétitive pour obtenir une place dans les chaînes de valeur de Lockheed Martin notamment. Le projet de production de l'empennage horizontal (Horizontal Tail) en est le résultat le plus important et le plus étendu à ce jour.

Le gouvernement tente d'augmenter les chances de succès des entreprises partenaires belges impliquées dans ces chaînes de valeur par le biais de la politique IES et de la politique d'accompagnement mise au point, y compris l'enveloppe budgétaire prévue. Ces entreprises partenaires sont tenues de faire preuve de l'engagement et de l'ambition nécessaires pour réussir réellement.

Le projet Horizontal Tail implique que les trois sociétés mentionnées prennent en charge, via une joint-venture à créer, la production de l'empennage horizontal de l'avion en question pour une partie du marché mondial du F-35. Le gouvernement soutient ce programme par une participation à la joint-venture et

par un subside pour le projet.

Le SPF Economie sera responsable de la partie du financement assurée par une subvention et maintiendra, conformément à la décision du gouvernement, un contact étroit avec les entreprises concernées afin de suivre l'utilisation des fonds et l'avancement du projet.

### **Informations de base / Achtergrondinformatie :**

Les agences gouvernementales candidates au remplacement des F16 ont eu la possibilité d'inclure dans leur appel d'offres des propositions visant à protéger les intérêts essentiels de sécurité en renforçant la base industrielle technologique de défense belge dans un ou plusieurs des cinq domaines d'activité définis.

Il s'agit de ce qu'on appelle les KETA's qui ont été définis par le Conseil des ministres en 2016 comme intérêts essentiels pour la sécurité du pays (chapitre 3 du document : Les intérêts belges dans le domaine de la politique de la Défense et de la sécurité - Conseil des ministres du 28/10/2016) :

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Interets-belges-domaine-politique-Defense-et-securite.pdf>

L'agence gouvernementale américaine, gagnante de cette compétition, a effectivement formulé des potentialités pour l'industrie belge. Le SPF Economie conjointement avec la Défense ont élaboré une structure pour le suivi des concrétisations des opportunités proposées ainsi que des négociations entre les industries.